

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis plus de quinze ans, l'association « Égalité Parentale », pacifiste et neutre, s'efforce de faire évoluer les mentalités et les lois relatives à l'égalité parentale après une séparation dans l'intérêt de l'enfant qui est de maintenir un lien équilibré avec ses deux parents. Aujourd'hui en France, 3,4 millions d'enfants, soit un enfant sur 4, sont en résidence exclusive chez un de leur parent, leur mère en grande majorité (26 jours chez la mère / 4 jours chez le père) dont 600 000 ne voient plus le parent non "gardien". Nos actions sont : conseils aux parents (conseilfamille@egalite-parentale.com), rencontres avec les élu(e)s, fédération des associations pacifistes, développement et relai d'actions pour l'égalité parentale...

POUR ADHÉRER, voici le [bulletin d'adhésion](#) de notre site www.egalite-parentale.com

NOS RENCONTRES AVEC LES ÉLU(E)S

05/11/19 : Jean-Philippe VALLAT, **directeur des politiques et actions familiales, et des études de l'UNAF** (Union nationale des associations familiales) : acquis à notre cause, il tente d'avertir les élus sur les dangers de l'exclusion des pères actuels, aggravés par les réformes en cours (recouvrement forcé de la pension alimentaire, suppression de sa défiscalisation...). Seul bémol, l'UNAF ne souhaite pas imposer la RA,

06/11/19 : Maxime BOIDIN, **conseiller auprès d'Adrien TAQUET**, secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Santé: entrevue moyenne : n'a pas paru très motivé, et l'on ignore sa position,

14/11/19 : **ministère de l'éducation nationale**, Françoise PETREAULT, devrait rajouter dans le formulaire d'inscription/désinscription d'une école, la double signature des 2 parents, bien que ce soit un acte dit « usuel » (un parent suffit) et non un acte dit « non usuel » (accord nécessaire des 2 parents),

14/11/19 : pour Richard FERRAND, **président de l'Assemblée nationale**, Marie GAUTIER-MELLERAY, conseillère aux lois et Philippe de BRUYN, conseiller aux affaires sociales. Ils sont restés très neutre, mais semblent bien connaître le sujet.

ACTIONS AUTOUR DE L'ÉGALITÉ PARENTALE

Le « coup de gueule » des grands parents ! mercredi 20 nov. 2019, à l'occasion des 30 ans de la **CIDE - Convention internationale des droits de l'enfant** et de la **Journée Internationale des Droits de l'Enfant** a eu lieu à Paris l'opération « **Poussettes vides** », une marche des grands parents qui voient encore moins nos enfants.

Deux associations de grands-parents : « *Nous voulons voir nos petits-enfants* » et « *Mamies & Papis Chagrin* » ont invité les grands parents à manifester pour médiatiser le droit de l'enfant, en cas de séparation ou de divorce, de voir autant ses deux parents et donc, ses grands parents.

Plus d'une trentaine de personnes sont venues de toute la France : Nîmes, Dijon, Valenciennes, Antibes, Rouen, Le Tréport, Amiens, Alès, Nantes, Savigny, Montrouge, Orsay et Paris.

La presse : BFMTV, la chaîne parlementaire et 2 journalistes de l'AFP ont couvert l'évènement.

Cette manif était soutenue par onze associations de parents seuls et de droits de l'enfant. Un document « *Constat en chiffres et proposition des associations* » (par thème et référencés), validé par 18 associations, a été remis à plusieurs cabinets ministériels.

« *Mamies & Papis Chagrins* » à Nantes mamiepapi.chagrin@gmail.com - « *Nous voulons voir nos petits-enfants* » à Lille maryline.josse@live.fr

LIEUX D'ÉCOUTE ET DE PARTAGE

Permanences parisiennes de lieux d'échange

Assoc **Club des Marâtres** (belle mères) « Nous rencontrer », à l'Espace Gazier, 110 rue Jean Bleuzen 92170 Vanves les 3^{ème} samedis de chaque mois, de 9h30 à 13h, et aussi, de janvier à juillet, à l'Espace parents de la CAF de Paris, les 2^{ème} samedis de chaque mois, 86 rue René Boulanger 75010 Paris. 06 36 63 07 00 groupes@clubdesmaratres.fr

Assoc **SOS Papa Nord Picardie** « Café des pères », à l'Espace parents. 86 rue René Boulanger 75010 Paris

Métro : Strasbourg Saint Denis L4, 8, 9 ou République L 3, 5, 8, 9, 11

les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois, de 19h à 21h 09 51 06 54 22 - 06 58 45 90 52 fede.sospapa@gmail.com

Assoc **ACALPA** (association contre l'aliénation parentale et pour le maintien du lien familial)

les 1^{er} et 3^{ème} jeudis, au Forum 104, 104 rue de Vaugirard, 75006 Paris, de 19h à 22h30, contact.acalpa@gmail.com



ÉTUDES SCIENTIFIQUES

La CIDE - Convention internationale des droits de l'enfant. Qu'est-ce ?

30 ans déjà ! C'est la convention la plus ratifiée au monde, parce que l'enfant a acquis des droits. Pour nous, le droit de voir autant ses 2 parents

article 3-2 : « Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées ».

article 9-3 : « Le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant ».

article 9-1 : « Les États parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant ».

article 18-1 : « Les États parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant ».

PAUSE AMICALE - BUFFET DE NOËL

Buffet de Noël mercredi 18 décembre de 19 h à 23 h - Notre point commun ? Nous sommes sensibles à l'inégalité parentale et ses conséquences : l'aliénation parentale, l'éloignement géographique volontaire, les placements abusifs, l'absence de droits du beau parent pour le quotidien...

Au-delà de la revendication que nous portons, parfois avec fougue, autour de nos enfants, le moment de Noël, souvent sans eux, reste une belle fête où l'amitié partagée faite de nouvelles rencontres, d'échange et de partage atténue l'absence de ceux qu'on aime. Nous nous réunirons donc, pas tant pour parler de « La cause » que pour être en mode détente. Aussi, ouvert à toutes et tous, et avec d'autres associations comme le « Club des Marâtres », également basée à Montrouge, vous êtes tous les bienvenus pour un buffet partagé, garni par nous tous. Déjà, deux députées, Mmes L. Rossi et F. Dumas, seront présentes.

Où ? 103 rue Maurice Arnoux à Montrouge (92) Métro : ligne 4, terminus Mairie de Montrouge. Merci d'apporter de quoi garnir le buffet